## En mémoire de Patrice Lumumba, assassiné le 17 janvier 1961

redaction

https://www.contretemps.eu Ce 17 janvier 2021, nous commémorons le 60° anniversaire de l'assassinat par l'impérialisme de Patrice Lumumba (1925-1961). Éric Toussaint lui rend hommage ici en rappelant les grandes lignes de son combat pour l'indépendance du Congo, la libération africaine et la justice sociale.

\*\*\*

Suite à une victoire éclatante aux premières véritables élections auxquelles les Congolais ont participé, Patrice Lumumba est devenu premier ministre du Congo du 24 juin 1960 jusqu'à son renversement et son emprisonnement le 14 septembre de la même année par le militaire Joseph-Désiré Mobutu et ses soutiens. Ce dernier a ensuite dirigé le pays, d'abord en sous-main, puis de manière directe à partir de 1965 jusqu'à son renversement en 1997.

Le 17 janvier 1961, Lumumba, ce grand combattant pour l'indépendance du Congo, pour la justice sociale et pour l'internationalisme a été torturé puis exécuté, en compagnie de plusieurs de ses camarades, par des dirigeants congolais complices des puissances occidentales ainsi que par des policiers et des militaires belges. Lumumba n'avait que 35 ans et aurait pu continuer à jouer un rôle très important, tant dans son pays, qu'en Afrique et au niveau mondial.

Comme l'a écrit la journaliste Colette Braeckman :

« Patrice Lumumba, Premier ministre congolais destitué en septembre, placé en résidence surveillée puis détenu à Thysville, avait été envoyé au Katanga le 17 janvier 1961. Cinq heures après son arrivée sur le sol katangais, il était mis à mort avec ses deux compagnons Maurice M'Polo et Robert Okito »<sup>1</sup>.

Parmi les dirigeants congolais qui ont participé directement à la mise à mort de Lumumba, on trouve Moïse Tshombé président proclamé de la province congolaise du Katanga qui a fait sécession le 11 juillet 1960, à peine deux semaines après le début de l'indépendance que le Congo a obtenue le 30 juin 1960. La sécession du Katanga proclamée par Moïse Tshombe fut soutenue par la Belgique et des grandes entreprises privées minières belges très présentes dans cette partie du Congo (voir plus loin) afin de déstabiliser le gouvernement du premier ministre Patrice Lumumba.

Au moins cinq policiers et militaires belges étaient également présents lors de l'assassinat. Joseph-Désiré Mobutu, un des principaux responsables congolais de l'assassinat de Lumumba, n'était pas présent sur place le jour de l'assassinat qui a eu lieu dans l'Est alors qu'il se trouvait à l'Ouest du pays dans la capitale.

La responsabilité de la Belgique dans l'assassinat de Lumumba en janvier 1961 a été établie par plusieurs auteurs, notamment par Ludo De Witte dans L'Assassinat de Lumumba, et cela a fait l'objet des travaux d'une commission du parlement belge en 2001-2002. On pourra lire également <u>l'interview donnée par Ludo De Witte au CADTM en</u> 2018. Dans cette interview, Ludo De Witte résume simplement les causes de l'assassinat de Lumumba:

« Lumumba a été la victime de l'impérialisme. En fait on voulait continuer l'impérialisme au Congo, remplacer un système colonial par un système

//www.contretemps.eu janvier 1961 r néocolonial. Un système où il y aurait des noirs, des Congolais, qui seraient des https://www.contretemps.eu politiciens et des ministres mais, en coulisse, ce serait toujours les pouvoirs occidentaux et leurs grandes sociétés qui domineraient le pays. C'est bien ça le néocolonialisme contre lequel Lumumba voulait lutter et c'est pour cela qu'il a

Il convient de prendre connaissance du discours du premier ministre de la République du Congo, Patrice Lumumba face à Baudouin, roi des Belges. Baudouin avait déclaré dans son allocution:

« L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'œuvre conçue par le génie du roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique ».



Lors de la proclamation de l'indépendance du Congo le 30 juin 1960, le Premier ministre du Congo, Patrice Emery Lumumba, prononce un discours mémorable (Cliquer sur l'image pour écouter le discours)

Lumumba dans son discours veut que justice soit rendue au peuple congolais, en voici une version intégrale <u>sous forme vidéo</u> et sous forme écrite :

Discours prononcé au siège du parlement après ceux du Roi Baudouin et du Président Joseph Kasa-vubu, le jour de la proclamation de l'indépendance de la République démocratique du Congo.

« Congolais et Congolaises,

été assassiné. ».

Combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux,

Je vous salue au nom du gouvernement congolais.

A vous tous, mes amis, qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960 une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et leurs petits-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang.

Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force. Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger, ni de nous vêtir ou de nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait « tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « vous » honorable était réservé aux seuls Blancs ?

Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.

Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses ; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.

Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs, qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du blanc dans sa cabine de luxe.

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation ?

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert. Mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus a agréé pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons tout haut, tout cela est désormais fini. La République du Congo a été proclamée et notre pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants. Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons

commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur. Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail. Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique toute entière. Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des droits de l'Homme.

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudront sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays. Nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés.

Et pour cela, chers compatriotes, soyez sûrs que nous pourrons compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit. Dans ce domaine, la Belgique qui, comprenant enfin le sens de l'histoire, n'a pas essayé de s'opposer à notre indépendance, est prête à nous accorder son aide et son amitié, et un traité vient d'être signé dans ce sens entre nos deux pays égaux et indépendants. Cette coopération, j'en suis sûr, sera profitable aux deux pays. De notre côté, tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Congo nouveau, notre chère République, que mon gouvernement va créer, sera un pays riche, libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but, vous tous, législateurs et citoyens congolais, je vous demande de m'aider de toutes vos forces. Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger.

Je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques. Je vous demande à tous de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise. Je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans notre pays. Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la République ; si par contre leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays. L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain.

Voilà, Sire, Excellences, Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes, mes frères de race, mes frères de lutte, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine. Notre gouvernement fort, national, populaire, sera le salut de ce pays.

https://www.contretemps.eu J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et enfants, à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.

Hommage aux combattants de la liberté nationale!

Vive l'indépendance et l'Unité africaine!

Vive le Congo indépendant et souverain! »

## Source:

http://www.millebabords.org/IMG/article PDF/Discours-de-Patrice-E-Lum umba-le-30-juin-1960-le-jour-de-la-proclamation-de-l a14656.pdf

# Lumumba, combattant internationaliste

Avant de devenir premier ministre, Lumumba a établi des liens solides avec une série de mouvements et de personnalités anti impérialistes, panafricanistes et internationalistes. En décembre 1958, il est présent à la Conférence des Peuples africains à Accra. Il y rencontre, entre autres, l'Antillo-Algérien Frantz Fanon, le Ghanéen Kwame Nkrumah et le Camerounais Félix-Roland Moumié<sup>2</sup>. Il y prononce un <u>discours</u> dans lequel il déclare :

« Notre mouvement a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. Nous fondons notre action sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - droits garantis à tous les citoyens de l'humanité par la Charte des Nations Unies - et estimons que le Congo, en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres. ».

Il le conclut en ses mots :

« C'est pourquoi nous crions vivement avec tous les délégués : A bas le colonialisme et l'impérialisme. A bas le racisme et le tribalisme. Et vive la nation congolaise, vive l'Afrique indépendante. »

À l'issue de cette conférence, Lumumba, est nommé membre permanent du comité de coordination, comme le rappelle Saïd Bouamama dans Figures de la révolution africaine<sup>3</sup>. Lumumba était également proche de militants belges anticolonialistes et anticapitalistes comme <u>lean Van Lierde</u> qui était engagé dans le soutien à la révolution algérienne et qui entretenait des liens étroits<sup>4</sup> avec l'hebdomadaire La Gauche et avec son animateur principal Ernest Mandel.

Quelques semaines après la conférence d'Accra, Lumumba et son mouvement organisent dans la capitale du Congo belge à l'époque, une réunion pour rendre compte des résultats de ce sommet anticolonialiste. Il y revendique l'indépendance du Congo devant plus de 10 000 personnes. Il décrit l'objectif du Mouvement National Congolais en évoquant « la liquidation du régime colonialiste et de l'exploitation de l'homme par l'homme »<sup>5</sup>.

https://www.contretemps.eu janvier 1961 redaction Selon *Le Monde diplomatique* de février 1959, suite à cette conférence, une émeute éclata

à Léopoldville à partir du 4 janvier 1959. Voici ce qu'en dit le mensuel français :

« Le point de départ de l'émeute est en relation directe avec la conférence panafricaine d'Accra. C'est en effet au moment où les leaders du Mouvement national congolais — au premier rang desquels le président du Mouvement, M. Lumumba — s'apprêtaient à tenir une réunion publique sur ce sujet que les premiers troubles ont éclaté. Avec l'autorisation du gouverneur général du Congo belge, M. Cornelis, une délégation de nationalistes congolais, conduite par M. Lumumba, s'était rendue au Ghana en décembre. Et c'est un compte rendu de son voyage et de ses travaux qu'elle s'apprêtait à faire le 4 janvier, quand la police donna l'ordre aux conférenciers et à ceux qui étaient venus les entendre de se disperser »<sup>6</sup>.

Il faut préciser qu'au cours de l'année 1959, la répression organisée par la Belgique colonialiste a fait des dizaines, voire des centaines, de morts. Un exemple de l'ampleur de la répression : en octobre 1959, lors du congrès national du Mouvement national congolais (MNC) à Stanleyville, les gendarmes ont tiré sur la foule en faisant 30 morts et des centaines de blessés. Lumumba est arrêté quelques jours plus tard, il est jugé en janvier 1960 et condamné à 6 mois de prison le 21 janvier 1960.

Mais les protestations sont telles qu'à Bruxelles, le pouvoir prend peur et décide de lâcher du lest en convoquant des élections locales auxquelles les Congolais sont invités à participer. Lumumba est libéré le 26 janvier quelques jours après sa condamnation. Finalement, après les élections locales, des élections générales sont organisées en mai 1960, les premières dans l'histoire du Congo belge. Le Mouvement national congolais (MNC) en sort vainqueur et, en conséquence, Lumumba est nommé premier ministre.

# L'enchaînement des évènements qui mène au coup d'État contre Lumumba et à son assassinat

Suite au discours de Lumumba le 30 juin, le gouvernement belge, la monarchie et les patrons des grandes entreprises belges présentes au Congo décident d'écarter Lumumba et de provoquer la sécession du Katanga, la province la plus riche en matières premières.

Tout de suite se présentent des complices congolais en la personne de Moïse Tshombé, proclamé président du Katanga le 11 juillet 1960, puis en la personne du président Joseph Kasa-Vubu qui révoque Lumumba en septembre 1960 sans en avoir le pouvoir constitutionnel, et en Joseph-Désiré Mobutu qui dirige quelques jours plus tard un coup d'État et fait arrêter Lumumba alors que ses ministres lui ont confirmé leur confiance et que son parti est le principal parti au parlement. Mobutu, qui a fait une carrière militaire pendant la colonie et est un ancien journaliste dans la presse congolaise pro-coloniale, a réussi à obtenir un poste de colonel dans la nouvelle armée et s'est retourné très vite contre le gouvernement congolais.

Entretemps la Belgique avait envoyé au Congo dès juillet 1960, 11 000 soldats (ce qui est énorme) dont 9 000 au Katanga. Ces 11 000 soldats belges sont acheminés au Congo en dix jours, précédés par des troupes spéciales de paras-commandos. Cette intervention

## En mémoire de Patrice Lumumba, assassiné le 17

https://www.contretemps.eu janvier 1961 redaction militaire constitue une véritable agression contre un État désormais indépendant. Il faut souligner que la Belgique, membre de l'OTAN, a disposé jusque dans les années 1980, en Allemagne de l'Ouest, d'une zone militaire suréquipée s'étendant de la frontière belge au rideau de fer. L'état-major belge avait à sa disposition un arsenal militaire considérable, en partie d'origine américaine, et l'OTAN lui a permis de déployer avions, transports de troupes et même des navires de la marine de guerre qui ont bombardé des positions congolaises dans l'estuaire du fleuve Congo.

Le gouvernement des États-Unis et la CIA sont aussi à la manœuvre aux « côtés » de la Belgique, avec qui ils ont décidé d'assassiner Lumumba[fn]The Assassination Archives and Research Center, Interim Report : Alleged Assassination Plots Involving Foreign Leaders, III, A, Congo. <a href="http://www.aarclibrary.org/publib/church/reports/ir/html/ChurchIR\_0014a.htm">http://www.aarclibrary.org/publib/church/reports/ir/html/ChurchIR\_0014a.htm</a> consulté le 15 janvier 2021[/fn]. De même que la France. Dans un télégramme en date du 26 août 1960, le directeur de la CIA Allen Dulles indique à ses agents à Léopoldville au sujet de Lumumba :

« Nous avons décidé que son éloignement est notre objectif le plus important et que, dans les circonstances actuelles, il mérite une grande priorité dans notre action secrète »<sup>7</sup>.

Soulignons que le 12 août 1960, la Belgique avait signé un accord avec Tshombé, reconnaissant de facto l'indépendance du Katanga. Les tentatives du gouvernement de Lumumba pour faire face à cette sécession étaient tout à fait légitimes, mais étaient combattues par les grandes puissances occidentales.

Malgré son arrestation par Mobutu, Lumumba ne capitule pas et il garde le contact avec les ministres qui restent fidèles à leur engagement et avec ses camarades. Un gouvernement clandestin dirigé par Antoine Gizenga s'établit à Stanleyville. Lumumba réussit à échapper à ses geôliers le 27 novembre 1960 et cherche à rejoindre le gouvernement clandestin à Stanleyville, mais il est arrêté quelques jours plus tard en route.

En janvier 1961, alors que Lumumba est toujours très populaire, Mobutu et les puissances occidentales craignent qu'une révolte populaire aboutisse à la libération du leader et décide de le faire exécuter. L'opération qui mène à l'exécution de Lumumba est directement accompagnée et dirigée par des Belges aux ordres de Bruxelles. De leurs lieux de détention, le 17 janvier 1961, Lumumba, Mpolo et Okito ont été emmené en avion, piloté par un équipage belge, à Élisabethville, capitale du Katanga, et livrés aux autorités locales. Ils ont ensuite été torturés par des responsables katangais, dont Moïse Tshombé, et par des Belges. Ils sont ensuite fusillés le soir même, par des soldats sous le commandement d'un officier belge.

Selon le témoignage du Belge Gerard Soete, commissaire de police chargé à l'époque de mettre en place une "police nationale katangaise", les trois corps ont été transportés à 220 kilomètres du lieu d'exécution, et ont été enfouis dans la terre derrière une termitière, en pleine savane boisée.

L'Agence France Presse qui a recueilli le témoignage de ce commissaire de police belge rapporte que 3 trois jours plus tard, les corps ont de nouveau été déplacés afin de les faire disparaître définitivement. Gerard Soete a affirmé avoir été accompagné d'"un autre blanc" et de quelques congolais, quand ils ont découpé à la scie les corps des trois martyrs avant

https://www.contretemps.eu ja de les mettre à dissoudre dans de l'acide [9]



Mobutu et Reagan.

# Le soutien de la Belgique à la dictature de Mobutu

L'armée belge est intervenue à deux reprises au Congo pour aider Mobutu et son régime dictatorial à mettre fin à des actions de résistance d'organisations lumumbistes, la première fois en novembre 1964 avec l'opération Dragon Rouge et Dragon Noir respectivement à Stanleyville et à Paulis. A cette occasion, l'opération a été menée conjointement par l'armée belge, l'armée de Mobutu, l'État-major de l'armée des États-Unis et des mercenaires parmi lesquels des Cubains anti-castrites.

Dans un discours prononcé à l'assemblée générale des Nations unies en novembre 1964, Ernesto Che Guevara avait dénoncé cette intervention. Il l'a aussi dénoncée dans un discours prononcé à Santiago de Cuba en disant : « aujourd'hui, le souvenir plus présent, plus poignant que tout autre est certainement celui du Congo et de Lumumba. Aujourd'hui, dans ce Congo si éloigné de nous et pourtant tellement présent, il y a une histoire que nous devons connaître et une expérience qui doit nous être utile. L'autre jour, les parachutistes belges ont pris d'assaut la ville de Stanleyville » (extrait du Discours de Che Guevara à Santiago de Cuba, le 30 novembre 1964, à l'occasion du 8<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement de la ville mené par Frank País).

La deuxième intervention de l'armée belge s'est déroulée à Kolwezi au cœur de la région minière du Shaba (Katanga) en mai 1978 en collaboration avec l'armée française et celle de Mobutu. La justice belge n'a toujours pas rendu de jugement sur l'assassinat de Lumumba. L'affaire n'a pas été classée grâce à l'action de tous ceux et de toutes celles qui veulent que justice soit rendue. La famille de Lumumba continue son action pour exiger la

redaction

janvier 1961 https://www.contretemps.eu vérité. Un juge d'instruction belge est toujours en charge de l'affaire car l'assassinat a été qualifié de crime de guerre pour lequel il n'y a pas de prescription. Et comme le souligne l'avocat de la famille, Christophe Marchand, cité par la RTBF le 23 juin 2011 « les principaux commanditaires sont morts aujourd'hui (...) mais d'anciens conseillers et attachés de cabinet du ministère des Affaires étrangères sont toujours vivants ».



Lumumba à Bruxelles (1960) (CC - Wikimedia)

# Lumumba : une figure devenue emblématique

La figure de Lumumba a traversé l'histoire et constitue encore aujourd'hui un exemple pour tous ceux et celles pour l'émancipation des peuples. Lumumba n'a jamais capitulé.

Sa popularité était telle sous le régime du dictateur Mobutu que celui-ci a décrété en 1966 que Patrice Lumumba était un héro national. Non content de l'avoir renversé en septembre

janvier 1961 https://www.contretemps.eu 1960 puis d'avoir été un des principaux organisateurs de son assassinat, il a essayé de s'approprier une partie de son aura. Le jour de son exécution, le 17 janvier, est un jour férié au Congo-Kinshasa.

À Bruxelles, suite à des années d'action des militantes anti-colonialistes, le conseil municipal de Bruxelles-Ville a voté le 23 avril 2018 la création d'une place Patrice-Lumumba, qui a été officiellement inaugurée le 30 juin de la même année, date du 58<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo.

Cela est bien peu de chose.

Au-delà de dire la vérité sur la lutte de Lumumba et d'exiger que justice lui soit rendue, l'important est de prolonger son combat et celui de tous les Congolais et Congolaises qui ont lutté et luttent pour qu'on mette fin à toutes les formes de spoliation, d'oppression et d'exploitation.

C'est pourquoi, le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde) considère que les autorités de la Belgique doivent :

- Reconnaître publiquement et nommer l'ensemble des méfaits et crimes commis par Léopold II et le royaume de Belgique à l'encontre du peuple congolais, et de lui adresser en conséquence des excuses officielles ;
- Approfondir un travail de mémoire, en impliquant les acteurs concernés, tant dans l'enseignement que dans les activités d'éducation populaire, en passant par les espaces institutionnels;
- Procéder à une restitution de l'ensemble des biens culturels congolais;
- Soutenir activement une remise en cause de tous les symboles colonialistes dans l'espace public belge ;
- Réaliser à un audit historique de la <u>dette</u> afin de procéder à des réparations et rétrocessions financières inconditionnelles pour les montants perçus en conséquence de la colonisation du Congo;
- Agir au sein des instances multilatérales (Banque mondiale, FMI, <u>Club de Paris,</u> etc.) afin que leurs membres procèdent à une annulation totale et inconditionnelle des dettes odieuses de la République démocratique du Congo;
- Soutenir publiquement tout moratoire sur le remboursement de la dette qui serait décrété par le gouvernement congolais afin d'améliorer le système de santé public et de faire face à l'épidémie de Covid-19 et d'autres maladies qui provoquent des décès qui sont tout à fait évitables si les dépenses de santé publique étaient nettement accrues.

Le CADTM apporte son soutien aux différents collectifs qui en Belgique convoquent des actions dans la foulée de Black Lives Matter et tous ceux qui agissent sur le thème de la mémoire coloniale.

Le CADTM apporte son soutien au peuple congolais pour faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la crise du Covid-19. Malgré les diktats des créanciers et les graves manquements des gouvernements congolais successifs qui se traduisent par une sévère répression et un déni flagrant des droits humains fondamentaux, les mouvements sociaux congolais résistent. Le CADTM apporte son soutien à ces luttes qui visent à faire triompher la justice sociale.

https://www.contretemps.eu janvier 1961 red Cet article a été publié sur le site du <u>Comité pour l'annulation de la dette du</u> <u>Tiers-monde (CADTM)</u>.

#### références

## références

- Colette Braeckman, « Congo La mort de Lumumba Ultime débat à la Chambre sur la responsabilité de la Belgique dans l'assassinat de Patrice Lumumba Au-delà des regrets, les excuses de la Belgique REPERES La vérité comme seule porte de sortie Van Lierde l'insoumis », publié le 6 février 2002 <a href="https://plus.lesoir.be/art/congo-la-mort-de-lumumba-noir-ultime-debat-a-la-chambre t-20020206-Z0LGFG.html">https://plus.lesoir.be/art/congo-la-mort-de-lumumba-noir-ultime-debat-a-la-chambre t-20020206-Z0LGFG.html</a>
- félix Roland Moumié (1925-1960), dirigeant de la lutte anti colonialiste et anti impérialiste au Cameroun a été assassiné sur ordre de la France à Genève le 3 novembre 1960.
- **13** Saïd Bouamama, *Figures de la révolution africaine*, La Découverte, 2014, 300 p.
  - Voir le résumé de l'intervention de Jean Van Lierde lors d'une conférence publique réalisée à Bruxelles en
- **1 4** octobre 1995 pour rendre hommage à Ernest Mandel http://www.ernestmandel.org/new/sur-la-vie-et-l-œuvre/article/dernier-hommage-a-ernest-mandel
- **1 5** Saïd Bouamama, *Figures de la révolution africaine*, La Découverte, 2014, p. 160-177.
- Philippe Decraene, « L'Afrique noire tout entière fait écho aux thèmes panafricains exaltés à Accra » in Le Monde diplomatique, février 1959 <a href="https://www.monde-diplomatique.fr/1959/02/DECRAENE/22920">https://www.monde-diplomatique.fr/1959/02/DECRAENE/22920</a>
- 17 Saïd Bouamama, Figures de la révolution africaine, La Découverte, 2014, p. 160-177.